



Problème de chauffage collectif

Par **nico90**, le **10/10/2008** à **14:35**

bonjour,

je suis actuellement locataire d un appartement a chauffage collectif et ma proprietaire me coupe le chauffage de 22h a 7h du matin durant tout l hiver,ni elle ni l agence immobiliere qui gere les appartements n ont reagis au courrier en recommandé que je leur ai envoyer ou je les menacait de les poursuivre au tribunal si il n y avait aucun changement,et n ayant pas les moyens d aller en justice j attend vos reponses pour me venir en aide merci.

Par **Tisuisse**, le **10/10/2008** à **16:21**

Dans la mesure ou vous payez le chauffage selon une consommation réelle, il n'y a aucune raison qu'il vous soit coupé. Maintenant, si c'est un chauffage collectif, il faut voir avec les autres occupants. Sachez que, dans les immeubles à chauffage collectif, les chaudières ne sont mise en route que fin octobre voire mi novembre, et sont arrêtées début ou mi avril suivant. En attendant, rien ne s'oppose à ce que vous possédiez un chauffage d'appoint.

En cas de réels problèmes avec votre propriétaire, voyez votre ADIL locale.